

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO
RAPPORT ANNUEL 2014

—LES FAITS

SOMMAIRE

03	Notre vision
03	Énoncé de mission
04	Mot du président
08	Le Fonds d'accès à la justice
10	Subventions approuvées en 2014 pour tous les secteurs de programme
16	Fonds d'aide aux recours collectifs
17	Mot de la présidente du Comité des recours collectifs
18	Fonds d'aide aux recours collectifs
22	Points saillants sur le plan financier
26	Le prix Guthrie 2014
28	Gouvernance et personnel
28	Le conseil d'administration de la FDO
29	Le Comité des recours collectifs
30	Personnel de la FDO

NOTRE VISION LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO SERT DE CATALYSEUR POUR FAIRE PROGRESSER L'IDÉAL D'UN SYSTÈME JURIDIQUE VÉRITABLEMENT ACCESSIBLE À TOUS. LA FONDATION EST RECONNUE COMME CHEF DE FILE, GRÂCE À SES FORMULES ORIGINALES DE PARTENARIAT VISANT À SOUTENIR ET À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ JUSTE.

ÉNONCÉ DE MISSION LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO SE DONNE COMME MISSION DE RENFORCER L'AVANCEMENT DES CONNAISSANCES JURIDIQUES, L'EXCELLENCE AU SEIN DE LA PROFESSION ET LA PARTICIPATION AU SYSTÈME JURIDIQUE. LA FONDATION SUBVENTIONNE DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DANS LE BUT DE PROMOUVOIR ET D'AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUTE LA POPULATION ONTARIENNE.

MOT DU PRÉSIDENT

— LA FONDATION
DU DROIT DE L'ONTARIO
VISE L'EXCELLENCE
DANS LES EFFORTS VISANT
À RENDRE LA JUSTICE
ACCESSIBLE.

Dans mon premier message en tant que président de la Fondation du droit de l'Ontario (FDO), je suis fier d'affirmer que l'accès à la justice a toujours été l'une de mes passions, ainsi que l'une des raisons pour lesquelles je suis heureux de diriger un organisme qui établit des normes d'excellence élevées pour sa promotion.

J'ai le plaisir de vous faire part de nos nombreuses réalisations importantes au cours de la dernière année.

La collaboration est la clé de toutes nos réalisations.

Nous avons travaillé avec le Barreau du Haut-Canada pour créer le Groupe d'action sur l'accès à la justice (TAG), une communauté d'organismes qui collaborent pour améliorer l'accès à la justice en Ontario.

En partenariat avec les facultés de droit de la province, nous avons mis en œuvre de nouvelles lignes directrices pour nous assurer que les subventions de la FDO soutiennent les possibilités d'apprentissage pratique pour les étudiants et les activités favorisant l'accès à la justice dans les collectivités locales. Il a résulté de cette initiative que les fonds de la FDO soutiennent désormais largement les cliniques étudiantes d'aide juridique qui fournissent des services juridiques directs au public.

Au moyen de subventions et d'autres mesures de soutien stratégiques, la FDO a contribué à renforcer la capacité des organismes d'intérêt public (comme le Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ), le Réseau national d'étudiant

(e)s pro bono (PBSC) et Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO), pour ne nommer que ceux-là) qui jouent un rôle critique dans la promotion de l'accès à la justice.

Bien que plusieurs de nos subventions soient versées à des partenaires de longue date, nous continuons à encourager les nouveaux demandeurs à présenter des idées de projet novatrices qui répondent aux besoins des collectivités les plus vulnérables de l'Ontario. Parmi les initiatives excitantes que nous avons financées en 2014, on compte notamment :

- une solution intégrée aux cas très conflictuels de garde et d'accès qui comprend une intervention précoce, la gestion judiciaire des dossiers, ainsi que des liens vers les services sociaux complets;
- l'élaboration d'une trousse d'outils pour s'attaquer aux désavantages systémiques auxquels se heurtent les enfants des Premières Nations dans les réserves;
- un programme pour les jeunes qui fournit des renseignements accessibles sur les questions touchant la justice pour les jeunes à Regent Park.

La réalisation de notre objectif d'améliorer l'accès à la justice n'est possible que grâce à nos efforts visant à maximiser les recettes.

La FDO est financée principalement par les intérêts accumulés sur les comptes en fiducie mixtes des avocats et des parajuristes. Notre capacité de soutenir un meilleur accès

à la justice pour tous les Ontariens dépend largement des taux d'intérêt – qui, au cours des dernières années, sont à leurs plus bas niveaux historiques. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes déterminés à négocier les meilleurs taux possibles avec les institutions financières et à assurer l'exactitude des paiements provenant de tous les comptes.

Au fil des ans, nos efforts ont donné des résultats importants, notamment la renégociation de deux ententes l'année dernière. De plus, nous avons recouvré d'importants arriérés d'intérêts dus à la FDO. Toutefois, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire et nous travaillons avec les institutions financières pour réaliser des améliorations encore plus grandes.

Les indemnités cy-près accordées dans le cadre de recours collectifs sont une autre source importante de recettes pour la FDO.

Nous avons créé le Fonds d'accès à la justice en 2009 pour qu'il reçoive les indemnités cy-près, qui sont utilisées pour financer les initiatives d'accès à la justice dans l'ensemble du Canada. À la fin de 2014, outre notre première indemnité cy-près de 14,6 millions de dollars, nous en avons reçu neuf autres. Les indemnités accordées en 2014 ont généré près de huit millions de dollars.

De nombreuses personnes ont contribué à nos réalisations en 2014.

Au nom des autres administrateurs et du personnel, je tiens à transmettre mes sincères remerciements à Mark Sandler, qui a été nommé

administrateur en 2006 et qui a assumé le rôle de président de 2009 à 2014. Sa vision extraordinaire a permis à la FDO de connaître un succès remarquable au niveau de l'amélioration des recettes et, en fin de compte, de l'élargissement de l'objectif, de la portée et de l'impact national de nos programmes.

C'est sous sa direction que la FDO a accordé 26 subventions totalisant plus de trois millions de dollars pour répondre aux besoins des Autochtones. Avant de quitter son poste de président, Mark a présenté le prix Guthrie de la FDO à Kim Murray, en reconnaissance de son leadership communautaire exceptionnel et de son engagement en faveur de l'accès à la justice des Autochtones.

Par ailleurs, j'aimerais souligner les contributions de Carol Hartman, administratrice de 2011 à la mi-2014, et souhaiter la bienvenue à Linda Rothstein et Ross Earnshaw, qui se sont récemment joints au conseil d'administration.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude la plus profonde à notre personnel professionnel et dévoué pour une année formidable remplie de réalisations importantes sur le plan de l'amélioration de l'accès à la justice pour tous les Ontariens.



Paul B. Schabas
Président

—DE NOUVELLES
INDEMNITÉS CY-PRÈS
TOTALISANT HUIT
MILLIONS DE \$ ONT ÉTÉ
VERSÉES AU FONDS
D'ACCÈS À LA JUSTICE
DE LA FDO.

FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE

— 100+ :
SUBVENTIONS
D'ACCÈS
À LA JUSTICE
FINANCÉES
PAR LE FAJ
DEPUIS 2010.

Le Fonds d'accès à la justice (FAJ) de la FDO reçoit des indemnités cy-près et les affecte au financement d'initiatives d'accès à la justice essentielles partout au Canada. Depuis son lancement en 2010, le FAJ a accordé plus de 100 subventions totalisant plus de 14 millions de \$. Cinq nouvelles indemnités cy-près ont été versées au FAJ en 2014.

INDEMNITÉS CY-PRÈS VERSÉES AU FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE

Cassano v Toronto Dominion Bank,
2009 CanLII 35732 (ONCS)

Krajewski v TNOW Entertainment Group
(février 2014)

Skopit v BMO Nesbitt Burns Inc (8 novembre 2010), Essex County CV-10-15239 (ONCS)

Lee Valley Tools v Canada Post Corporation
(15 octobre 2014),
Toronto 06-CV-320840 CP (ONCS)

Smith Estate v National Money Mart,
2010 CanLII 1334 (ONCS)

Occhiuto v Agropur Cooperative and Natrel Ontario Inc (15 août 2014),
Toronto 05-CV-283533CP (ONCS)

Wein v Rogers Cable Communications Inc,
2011 CanLII 7290 (ONCS)

Lawrence v Atlas Cold Storage Holdings Inc
(4 décembre 2014),
Toronto 04-CV-263289CP (ONCS)

Markson v MNBA,
2012 CanLII 5891 (ONCS)

Carom v Bre-X Minerals Ltd,
2014 CanLII 2507 (ONCS)

Par l'intermédiaire du FAJ, la FDO continue à étendre la portée de ses actions et à soutenir les projets qui améliorent l'accès à la justice dans l'ensemble du Canada.

SUBVENTIONS APPROUVÉES EN 2014 POUR TOUS LES SECTEURS DE PROGRAMME

SUBVENTIONS DU FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE

Community Legal Information Association of PEI

Answering the Call for Legal Information – The Next Generation 50 000 \$

Programme de bourses de stage – Communiquer

Clinique juridique communautaire d'Algoma 54 121 \$

Community Advocacy & Legal Centre 54 121 \$

Keewaytinok Native Legal Services 54 121 \$

Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic 54 121 \$

Rural Legal Services 54 121 \$

South Asian Legal Clinic of Ontario 54 121 \$

Programme des collectivités de communication

Equay–Wuk

Collectivités de communication : Améliorons nos connaissances, renforçons notre capacité 59 470 \$

Fédération des associations des locataires de la région métropolitaine de Toronto

Ateliers du projet Communiquer sur les locataires : priorité aux localités 105 610 \$

Huron Women's Shelter – Second Stage Housing and Counselling Services

Projet Communiquer : le droit des pauvres vu à travers le prisme de la santé mentale 45 150 \$

Migrant Workers Alliance for Change

Projet Communiquer : Donner aux travailleurs migrants et à leurs fournisseurs de services les moyens d'accéder à la justice 48 400 \$

Sandgate Women's Shelter of York Region

Collectivités de communication : projet de formation juridique en matière de violence familiale 29 015 \$

Total 662 371 \$

SUBVENTIONS ORDINAIRES

Association pour la défense des personnes injustement condamnées

Activités de programme de 2015	230 000 \$
--------------------------------	------------

Première Nation de Bearskin Lake

Renouvellement du droit communautaire	100 000 \$
---------------------------------------	------------

Association des étudiants noirs en droit du Canada

24 ^e conférence nationale annuelle	12 000 \$
---	-----------

Centre canadien pour la justice internationale

Plate-forme en matière d'éducation juridique en ligne	15 000 \$
---	-----------

Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles

Activités de programme 2015	221 100 \$
-----------------------------	------------

Réseau juridique canadien VIH/sida

Jeter des ponts : créer des liens entre les personnes travaillant auprès de femmes atteinte du	15 000 \$
--	-----------

Avocats canadiens à l'étranger

Oser rêver (Dare to Dream)	10 000 \$
----------------------------	-----------

Centre Haïtien des carrières et des emplois

Les jeunes nouveaux arrivants en action pour la justice	14 900 \$
---	-----------

Community Information Fairview

Formation d'étudiants en droit et formation parajuridique	11 628 \$
---	-----------

École de droit communautaire de Sarnia-Lambton Inc.

Mises à jour et améliorations touchant le programme Certificate in Community Advocacy	15 000 \$
---	-----------

Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO)

Regroupement de collectivités de communication : Secrétariat	114 000 \$
--	------------

Your Legal Rights 2014-2015	162 331 \$
-----------------------------	------------

CLEO Centre for Research and Innovation (an IV)	9 024 \$
---	----------

CLEO Centre for Research and Innovation (an V)	95 000 \$
--	-----------

Société Elizabeth Fry de Peterborough

Projet de déjudiciarisation pour les femmes

10 000 \$

Services à la famille Ottawa

Projet de gestion coordonnée des causes relatives à la garde des enfants et aux droits de visite suscitant de vifs conflits

99 500 \$

FCJ Refugee Centre

Accès à la justice et soutien aux demandeurs d'asile tout au long des procédures de détermination du statut de réfugié et d'appels

50 000 \$

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada

La justice pour les enfants et les jeunes des Premières Nations, c'est la justice pour tous

91 348 \$

Bibliothèque du Humber College Institute of Technology and Advanced Learning

Bibliothèques des collèges de l'Ontario : proposition d'abonnement à QuickLaw pour les bibliothèques de 14 collèges qui offrent des programmes agréés d'études en techniques juridique

100 000 \$

Kinbrace Community Society

Préparation aux audiences – Guide à l'intention des demandeurs d'asile en Ontario

50 000 \$

Commission du droit de l'Ontario

Activités de programme 2014–2015

550 000 \$

Law in Action Within Schools

Activités de programme 2015–2016

100 000 \$

Programme d'emplois d'été de 2015

15 000 \$

Law School Comprehensive Grants 2015–2016

Université Lakehead, Faculté de droit

153 000 \$

Osgoode Hall Law School

306 000 \$

Université Queen's, Faculté de droit

254 000 \$

Université d'Ottawa, Faculté de droit, Section de droit civil (montant de 33 000 \$ reporté de la subvention globale de 2014-2015)	186 000 \$
Université d'Ottawa, Faculté de droit, Section de common law	306 000 \$
Université de Toronto, Faculté de droit	254 000 \$
Université Western Ontario, Faculté de droit	254 000 \$
Université de Windsor, Faculté de droit	254 000 \$
Luke's Place Support and Resource Centre for Women and Children	
Projet de recherche relatif aux technologies	5 000 \$
Medico-Legal Society of Toronto	
Projet de défense des droits de la MLST et de PBSC de 2014-2017	15 000 \$
Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children	
Activités de programme 2014-2015	293 575 \$
Centre pour le droit autochtone	
Soutien de la mission du Centre pour le droit autochtone	20 000 \$
Réseau ontarien d'éducation juridique	
Activités de programme 2014-2015	850 000 \$
Création d'un centre d'éducation juridique publique pour l'Ontario	15 000 \$
Flip your Wig for Justice (an II)	50 072 \$
Investigating New PLE Ideas for Ontario	16 000 \$
Pathways to Potential	
Bourse de leadership communautaire en justice 2014-2015	24 652 \$
Planned Lifetime Networks (Waterloo-Wellington-Oxford)	
Ateliers pédagogiques sur la planification de 2015	9 965 \$
Pro Bono Law Ontario	
Activités de programme 2015	800 000 \$
Réseau national d'étudiant(e)s Pro Bono	
Activités de programme 2014-2015	542 411 \$

Public Interest Articling Fellowship 2015–2016

Amnesty International Canada	69 500 \$
Association pour la défense des personnes injustement condamnées	69 500 \$
Barbra Schlifer Commemorative Clinic	69 500 \$
Centre canadien pour la justice internationale	69 500 \$
Association canadienne des libertés civiles	69 500 \$
Lake Ontario Waterkeeper	69 500 \$
Public Interest Advocacy Centre	69 500 \$

Roy & Ria McMurtry Endowment Fund 2014–2015

Université Queen's, Faculté de droit	5 000 \$
--------------------------------------	----------

Regent Park Focus Youth Media Arts Centre

Projet d'émission télé sur les jeunes et le droit	14 500 \$
---	-----------

Services juridiques communautaires du sud d'Ottawa

Connexion Ottawa	256 560 \$
------------------	------------

Sudbury Workers' Education and Advocacy Centre

Projet de sensibilisation des travailleurs	50 002 \$
--	-----------

Barreau du Haut-Canada

Le projet « Catalyst » sur l'accès à la justice en Ontario	400 000 \$
--	------------

The Osgoode Society for Canadian Legal History

Activités de programme 2015	184 912 \$
-----------------------------	------------

Université de Windsor, Faculté de droit

Bourse de leadership communautaire en justice 2014–2015	14 384 \$
---	-----------

Université York, Centre de recherche féministes

Envisioning Global LGBT Human Rights: LGBT Asylum in Canada	14 926 \$
---	-----------

Total	8 126 290 \$
--------------	---------------------

— AMÉLIORER L'ACCÈS
À LA JUSTICE EN :

- SENSIBILISANT LE
PUBLIC À LA LOI;
- FOURNISSANT DES
SERVICES JURIDIQUES
AUX PERSONNES
VULNÉRABLES;
- DÉVELOPPANT LA
CAPACITÉ DES
ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

— DANS LES CAUSES APPROUVÉES PAR LE CRC, LES DEMANDEURS REÇOIVENT UNE INDEMNITÉ POUR LES DÉPENS MIS À LEUR CHARGE ET UN FINANCEMENT POUR CERTAINS DÉBOURS.

EN CONTREPARTIE, LE FARC REÇOIT 10 % DE TOUT MONTANT ADJUGÉ OU DE TOUT RÈGLEMENT OBTENU DANS CES CAUSES.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RECOURS COLLECTIFS

Le 23 juin 2015, j'ai quitté mon poste de présidente du Comité des recours collectifs (CRC) après 15 années de service au sein du CRC, dont 10 à titre de présidente. C'est avec un sentiment du devoir accompli que je jette un regard en arrière sur mon mandat dans le présent rapport, qui sera mon dernier.

Pendant mon mandat au sein du CRC, le Fonds d'aide aux recours collectifs, qui était une partie inconnue du régime des recours collectifs, s'est élargi à un point tel qu'il contribue désormais de façon significative à l'accès à la justice en Ontario.

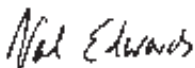
Le Fonds a soutenu de nombreuses causes d'intérêt public, notamment celle portant sur des allégations de sévices subis dans les pensionnats et celle concernant des allégations d'heures supplémentaires impayées, qui ont toutes les deux fait l'objet d'un règlement en 2014. Plusieurs de ces causes n'auraient pu être entendues sans le Fonds, qui a également fourni un soutien financier pour les causes types novatrices ou celles ayant établi de nouveaux principes.

Le CRC a toujours prudemment et soigneusement géré les finances du Fonds, de sorte qu'à la fin décembre 2014, il affichait un solde de 19 313 255 \$ – le plus élevé de son histoire.

2014 a été une année record pour le Fonds, qui a reçu des redevances totalisant 10 350 989 \$. Les dépens accordés dans le cadre d'instances financées ont été moins élevés en 2014 (ce qui marque peut-être le début d'un renversement de la tendance vers l'attribution de dépens plus

élevés). De plus, à la fin de 2014, il y avait un nombre record de causes dans le portefeuille du Fonds. Il importe de souligner que les résultats des décisions sur le financement n'apparaissent que plusieurs années plus tard, lorsque l'issue d'une instance financée est connue. Le CRC est conscient de ce fait et continuera à surveiller rigoureusement le statut des instances en cours et à éclairer en conséquence les futures décisions sur le financement pour assurer la viabilité continue du Fonds.

En tant que présidente du CRC, j'ai eu le plaisir de travailler avec un comité de talent et dévoué. Je suis reconnaissante d'avoir eu l'occasion de côtoyer les membres de ce groupe et je suis heureuse de savoir que le Fonds continuera à prospérer avec leurs conseils.



Valerie A. Edwards

Fonds d'aide aux recours collectifs
Nouvelles demandes entendues et approuvées – 2005-2014

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Audiences tenues	2	8	3	12	13	9	22	12	13	20
Nouvelles demandes approuvées	1	5	2	9	12	7	15	7	7	11

RÉSULTATS DE 2014
État de la situation financière

	Pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014	Pour la période allant de 1993 au 31 décembre 2014
Solde d'ouverture	9 495 618 \$	500,000 \$
Total des fonds accordés	(1 852 595)	(13,860,644)
Fonds remboursés/annulés	1 695 592	4,823,603
Frais/dépenses d'administration	(377 585)	(3,186,459)
Intérêts reçus	259 986	2,282,862
Redevances de 10 % reçues	10 350 989	37,489,883
Dépens accordés aux défendeurs	(258 750)	(8,735,990)
Solde au 31 décembre 2014	19 313 255	19 313 255

Conformément à l'art. 13 du Règl. de l'Ont. 771/92, nous présentons le rapport suivant :

1. Nombre de nouvelles demandes classées selon l'étape pertinente du recours au moment de la demande.

Étape du recours	Nombre de nouvelles demandes 2014	2013
Pré-certification	20	11
Appel de la certification	-	-
Examen au préalable	-	1
Détermination des questions communes	-	1
Appel de la détermination des questions communes	-	-
Étape suivant la détermination des questions communes	-	-
Total	20	13

2. Nombre de nouvelles demandes acceptées et rejetées, ou en traitement/retirées, classées selon l'étape pertinente du recours au moment de la demande.

Étape du recours	Acceptées	Rejetées	Reportées / en traitement* / en suspens, etc.	Total
2013				
Pré-certification	7	2	2	11
Examen au préalable	-	-	-	-
Divers (questions communes)	-	2	-	2
Total	7	4	2	13
2014				
Pré-certification	11	3	6	20
Examen au préalable	-	-	-	-
Divers (questions communes)	-	-	-	-
Total	11	3	6	20

* Reportées à l'année suivante

3. En 2014, nous avons versé une aide financière à onze (11) nouvelles causes en vertu du paragraphe 59.3(1) de la *Loi*.¹ Nous avons versé une aide supplémentaire à neuf (9) autres causes préalablement approuvées, par suite de demandes d'aide supplémentaire présentées en vertu du paragraphe 59.3(5) de la *Loi*. En 2013, nous avons versé une aide financière à sept (7) nouvelles causes en vertu du paragraphe 59.3(1) de la *Loi*. Une aide financière supplémentaire a été versée à sept (7) causes préalablement approuvées, par suite de demandes d'aide supplémentaire présentées en vertu du paragraphe 59.3(5) de la *Loi*.

4. Le total des paiements accordés, par type de débours, est de 1 852 595 \$.

Type de débours	Montant total des dépens accordés en 2014
Frais d'administration	269 459 \$
Frais de déplacement	24 013
Honoraires d'examen	28 592
Honoraires d'experts	1 344 275
Avis aux membres du groupe	120 000
Autre	66 256
Total	1 852 595 \$

Conformément au Règlement 771/92, la présente partie ne fait état que des paiements de dépens accordés en 2014. Le total des paiements effectués sur le FARC en 2014 peut varier, étant donné que les dépens accordés sont remboursés à mesure que les débours sont effectivement engagés et acquittés par les requérants.

1 Il s'agit de la *Loi sur le Barreau du Haut-Canada*.

5. Total des sommes payées sur le FARC aux requérants conformément à l'article 59.3 de la *Loi* : 2014, 1 329 046 \$; 2013, 879 756 \$; 2012, 404 596 \$; 2011, 1 914 374 \$. Au 31 décembre 2014, le solde de tous les paiements à verser aux requérants se chiffrait à 1 590 585 \$.

6. En 2014, cinq recours ont été certifiés. En 2013, il y en avait sept.

7. En 2014, cinq bénéficiaires d'une aide financière sont parvenus à un règlement, de sorte que les groupes de demandeurs en cause ont reçu ou recevront une somme d'argent. En 2013, sept bénéficiaires d'une aide financière sont parvenus à un règlement de leur cause, de sorte que les groupes de demandeurs en cause ont reçu ou recevront une somme d'argent.

8. En 2014, quatre défendeurs ont demandé de se faire payer sur le FARC le montant des dépens qui leur ont été accordés, en vertu de l'article 59.4 de la *Loi*, tandis qu'en 2013, on avait reçu six demandes. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.

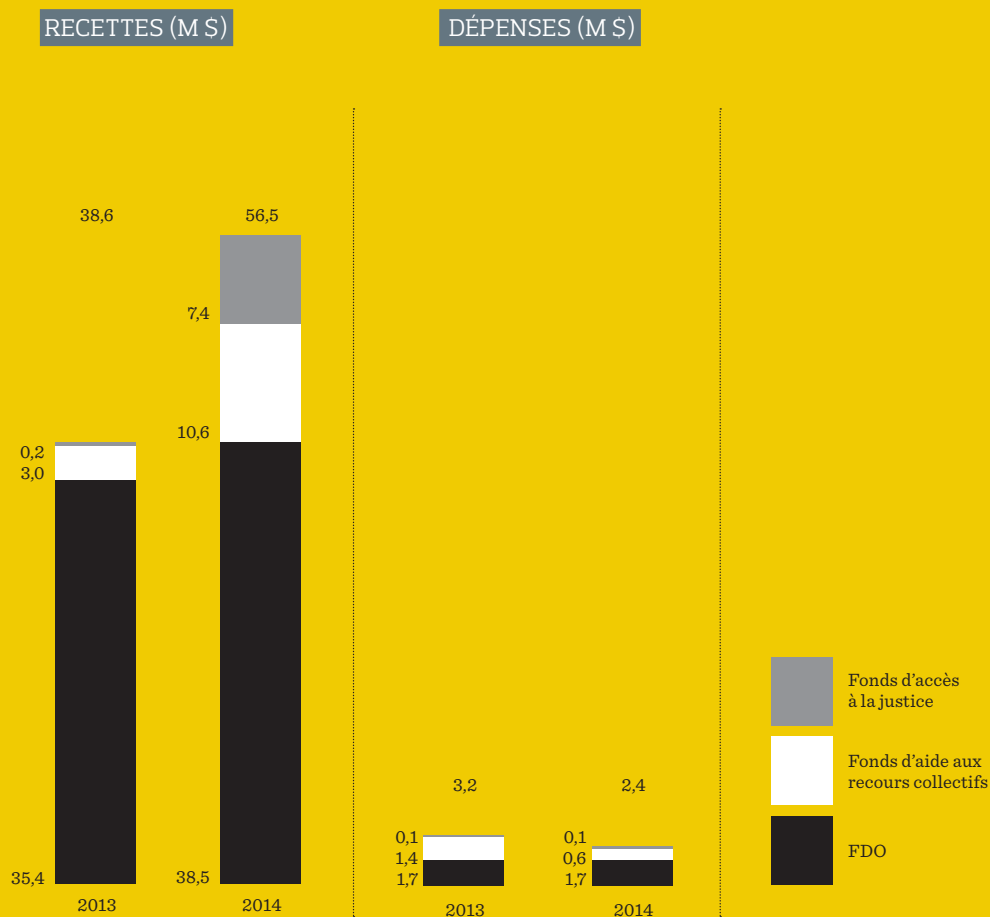
9. En 2014, nous avons effectué des paiements totalisant 258 750 \$ sur le FARC à des défendeurs, conformément à l'article 59.4 de la *Loi*. En 2013, ils totalisaient 977 397 \$. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.

10. Recours à l'égard desquels le demandeur a reçu une aide financière en vertu de l'article 59.3 de la *Loi* (y compris les causes récemment approuvées et celles approuvées auparavant à l'égard desquelles une aide financière supplémentaire a été accordée).

	Frais d'administration	Frais de déplacement	Honoraires d'examen	Honoraires d'experts	Avis aux membres du groupe	Autre	Total
2014	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Responsabilité de produit	14 000	5 500	5 500	255 000	-	22 898	302 898
Fonds de pension	-	-	-	90 400	-	16 950	107 350
Pensionnats	25 300	6 700	5 600	147 400	-	-	185 000
Négligence médicale	13 509	1 213	492	5 650	-	1 073	21 937
Environnement	-	-	-	80 000	-	-	80 000
Placements/valeurs	27 500	1 600	-	578 825	60 000	22 934	690 859
Protection du consommateur	-	-	-	150 000	60 000	-	210 000
Négligence	6 650	5 000	-	-	-	2 401	14 051
Violation de contrat	178 000	-	-	-	-	-	178 000
Pupilles de la Couronne	3 000	3 000	-	4 000	-	-	10 000
Droits garantis par la Charte	1 500	1 000	5 000	10 000	-	-	17 500
Emploi	-	-	12 000	23 000	-	-	35 000
Ensemble des causes	269 459	24 013	28 592	1 344 275	120 000	66 256	1 852 595
2013							
Ensemble des causes	34 300	6 000	15 000	354 454	54 737	-	464 491

— LE FARC, QUI ÉTAIT
UNE PARTIE INCONNUE
DU RÉGIME DES RECOURS
COLLECTIFS, CONTRIBUE
DÉSORMAIS DE FAÇON
SIGNIFICATIVE À
L'ACCÈS À LA JUSTICE
EN ONTARIO.

POINTS SAILLANTS SUR LE PLAN FINANCIER



Les états financiers vérifiés de 2014 sont disponibles en ligne à www.lawfoundation.on.ca/fr/qui-nous-sommes/annual-reports

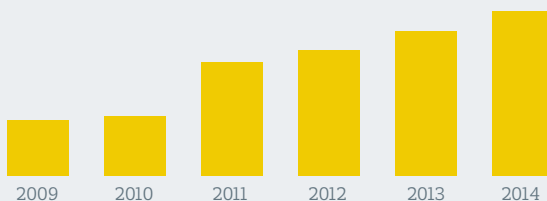
RECETTES

Les recettes de la FDO proviennent principalement des intérêts gagnés sur les comptes fiduciaires mixtes des avocats et parajuristes de l'Ontario. Sont versées dans ces comptes fiduciaires mixtes les sommes détenues en fiducie pour plus d'un client. Selon la loi, tous ces intérêts doivent être remis à la FDO. Les recettes provenant de cette source ont été plus élevées en

2014 en raison d'un accroissement du solde des comptes fiduciaires mixtes et des meilleures ententes négociées par la FDO avec les institutions financières. Cependant, étant donné que les taux préférentiels demeurent extrêmement bas, les recettes provenant des comptes fiduciaires mixtes ont été moins élevées en 2014 que la moyenne des dix années précédentes.

Produit de l'intérêt et taux d'intérêt

Intérêt sur les comptes en fiducie mixtes (M \$)	13,0	13,8	26,5	29,6	34,2	37,7
Taux d'intérêt préférentiel moyen (%)	2,4	2,6	3,0	3,0	3,0	3,0



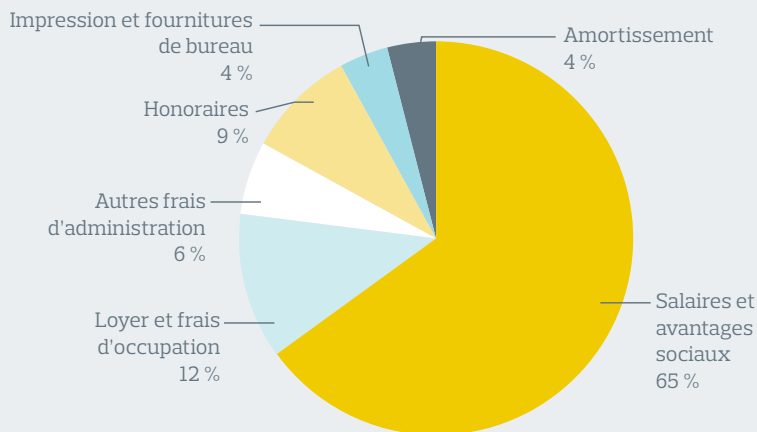
La FDO négocie périodiquement des taux de rendement avec toutes les institutions financières qui sont autorisées à détenir des comptes mixtes en fiducie pour les avocats et les parajuristes. Certaines des ententes conclues à cet égard sont plus favorables que d'autres, et la FDO tente continuellement d'obtenir des améliorations relativement à toutes les ententes. Par exemple, si la banque offrant les pires conditions s'alignait

sur la banque offrant les meilleures conditions, les intérêts supplémentaires générés permettraient de financer dix autres bourses de stage – Communiquer dont les titulaires fourniraient des services juridiques dans leur propre langue aux membres de minorités linguistiques. D'où l'importance de ces négociations.

DÉPENSES

La FDO a continué à gérer ses dépenses prudemment en ces temps économiques difficiles. Les charges d'exploitation (à l'exclusion des coûts d'exploitation liés au Fonds d'aide aux recours collectifs) ont été les mêmes qu'en 2013, soit 1,8 million de dollars. Cela fait suite aux baisses des charges d'exploitation de 8 pour cent en 2013 et de 5,6 pour cent en 2012.

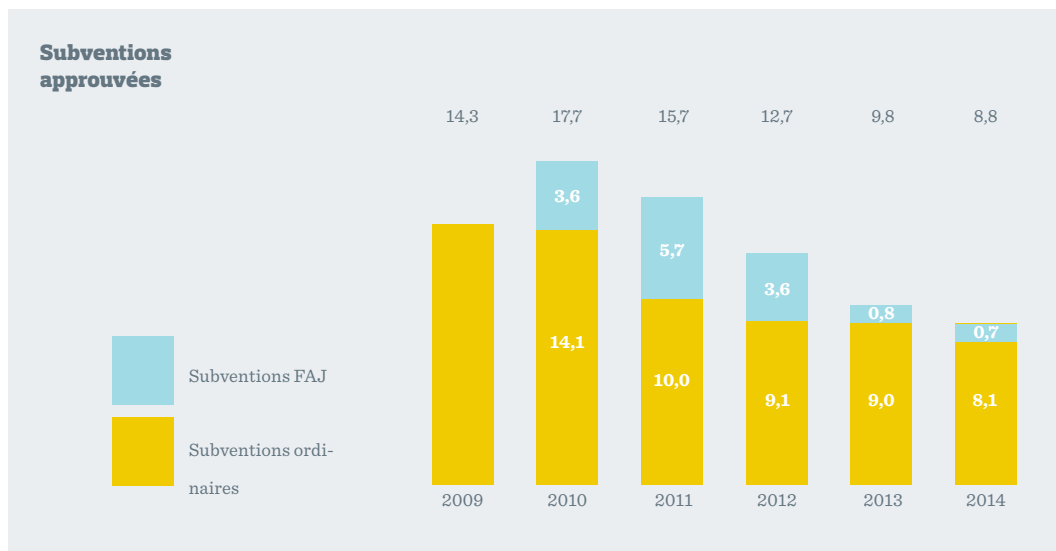
Charges d'exploitation de la FDO en 2014



FINANCEMENT D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO PAR LA FDO

Soixante-quinze pour cent des recettes provenant des comptes mixtes en fiducie, déduction faite des charges d'exploitation, sont versées à Aide juridique Ontario (AJO). La contribution de la FDO a augmenté en 2014, quoique ce montant ne représente encore qu'une faible partie des recettes d'AJO.

Avec les fonds qui lui restent, la FDO accorde des subventions qui soutiennent un accès à la justice amélioré et l'excellence dans la profession juridique. Le total des subventions approuvées en 2014 a été légèrement moins élevé qu'en 2013, en raison des dates auxquelles les subventions ont été demandées et approuvées.



LE PRIX GUTHRIE 2014

— RÉCIPiendaIRE
DU PRIX
GUTHRIE 2014 :
KIMBERLY
MURRAY.

La Fondation du droit de l'Ontario a eu le plaisir d'annoncer que le prix Guthrie 2014 était décerné à Kimberly Murray.

Pendant deux décennies de service public exceptionnel comme avocate, éducatrice et dirigeante communautaire, M^{me} Murray a constamment démontré un engagement remarquable en faveur de l'amélioration de l'accès à la justice pour les Autochtones.

M^{me} Murray est membre de la nation Mohawk de Kahnésatake et a été directrice générale de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. À ce titre, elle veillait à ce que les survivants du système des pensionnats indiens du Canada soient entendus et ne soient pas oubliés, dans le but d'engager les Autochtones et les Canadiens dans un processus de réconciliation et de renouvellement des relations fondées sur la compréhension et le respect mutuels.

Auparavant, en tant que directrice générale de l'Aboriginal Legal Services of Toronto, elle a comparu devant la Commission d'enquête sur l'Ippeewash, s'est engagée dans la défense des intérêts communautaires devant la Cour suprême du Canada et a contribué de façon importante à la création du tribunal Gladue, un tribunal de Toronto spécialisé dans l'instruction des affaires concernant les Autochtones. Elle a également plaidé dans une cause qui a mené à l'examen du système des jurés de l'Ontario par l'honorable Frank Iacobucci. L'examen a confirmé et fourni des recommandations visant

à remédier à la représentation insuffisante des Autochtones sur les listes de jurés en Ontario.

Le prix Guthrie a été créé en l'honneur de H. Donald Guthrie, ancien fiduciaire et président de la Fondation. Il est décerné à une personne ou un organisme exceptionnel qui a contribué à améliorer l'accès à la justice et à favoriser l'excellence dans la profession.



GOVERNANCE ET PERSONNEL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDO

La FDO est régie par un conseil d'administration composé de cinq membres qui agissent à titre bénévole. Le Barreau du Haut-Canada nomme trois administrateurs tandis que le procureur général de l'Ontario nomme les deux autres. La FDO remet son rapport annuel au procureur général en vue de son dépôt à l'Assemblée législative.



Mark J. Sandler, président
(jusqu'au 31 décembre 2014)
Avocat associé
Cooper, Sandler,
Shime & Bergman LLP



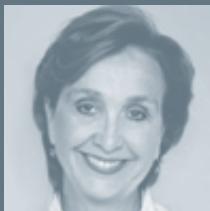
Christopher Clifford
Avocat associé
Bergeron Clifford LLP



Carol L. Hartman
Avocate associée
Miller Maki LLP
(jusqu'au 13 août 2014)



Stephen Rhodes
Sous-ministre,
Services correctionnels
Ministère de la Sécurité
communautaire et des
Services correctionnels



Linda R. Rothstein
Avocate associée,
Paliare Roland Rosenberg
Rothstein LLP
(depuis le 13 août 2014)



Paul B. Schabas, président
(depuis le 1^{er} janvier 2015)
Avocat associé
Blake, Cassels & Graydon LLP

LE COMITÉ DES RECOURS COLLECTIFS

Le Comité des recours collectifs compte cinq membres. La FDO et le procureur général de l'Ontario nomment chacun un membre et nomment conjointement les trois autres membres.



Valerie A. Edwards,
Présidente
Avocate associée
Torkin Manes LLP



Wendy Earle
Avocate associée
Borden Ladner Gervais
LLP



Paul J. Evraire, C.I.
Conseiller juridique spécial
Ministère de la Justice



Jasminka Kalajdzic
Professeure
Faculté de droit
Université de Windsor



Kim Twohig
Avocate générale
(à la retraite)
Ministère du
Procureur général

PERSONNEL DE LA FDO

Elizabeth Goldberg

Chef de la direction

Monica Carreon Diez

Coordonnatrice de programme

Alida De Lorenzi

Responsable des subventions

David Kinsman

Responsable des subventions

Marlene Law

Gestionnaire, Comptabilité et administration

Tanya Lee

Directrice des politiques et programmes

Kirsten Manley-Casimir

Avocate, Fonds d'accès à la justice

Judy Mark

Directrice, Finance stratégique
et administration

Maricela Morales

Adjointe de bureau

Gina Papageorgiou

Avocate,
Comité des recours collectifs

Linda Patki

Assistante juridique
Comité des recours collectifs

Barbara Stewart

Adjointe exécutive
au chef de la direction

Arta Tafaj

Coordonnatrice principale
à l'administration

— LA COLLABORATION
EST LA CLÉ DE TOUTES
NOS RÉALISATIONS.



Twitter @LawFoundationOn
Facebook facebook.com/LawFoundationOn
Site Web www.lawfoundation.on.ca

Tél. 416.598.1550
Télééc. 416.598.1526
Courriel general@lawfoundation.on.ca

La Fondation du droit de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, bureau 3002, CP 19, Toronto (Ontario) M5H 3R3